

NOTE D'INFORMATION

n° 25.64 – Novembre 2025

Devenir des élèves de troisième en fonction
de leurs résultats au diplôme national
du brevet (DNB)

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteurs : Maya Menuet, Pascal Dieusaert, DEPP-A1 et A2
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : opixido
e-ISSN 2431-7632

► À la session 2023, 85 % des élèves de troisième obtiennent leur diplôme national du brevet (DNB), soit 750 400 élèves. L'obtention de cet examen varie selon la formation considérée : de 48 % pour les élèves de troisième Segpa à 97 % pour ceux de troisième générale à horaires aménagés. Les garçons, les élèves issus de catégories sociales défavorisées ou encore ceux en situation de handicap sont plus souvent refusés, voire non inscrits. Si le type de troisième suivie reste le facteur principal d'orientation après le collège, le résultat au DNB est révélateur du niveau scolaire de l'élève et par conséquent du parcours ultérieur. Les élèves de troisième générale ayant obtenu une mention s'orientent massivement vers une seconde générale ou technologique. À l'inverse, à mesure que leurs résultats à l'examen déclinent, ils intègrent la voie professionnelle. Les élèves préparant un DNB professionnel (prépa-métiers, voie agricole, Segpa) s'orientent davantage vers une seconde professionnelle plutôt qu'un CAP, quels que soient leurs résultats à l'examen. Enfin, 32 600 élèves (4 %) quittent le système scolaire après le collège (en dehors de la voie scolaire, agricole ou de l'apprentissage) : marginales pour ceux préparant un DNB général, ces sorties représentent jusqu'à 11 % des élèves de Segpa.

► À la rentrée 2022, 882 200 élèves sont scolarisés en troisième, dans un établissement public ou privé sous contrat, sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ou de celui de l'agriculture **► figure 1**. Une large majorité d'entre eux étudient au sein d'une troisième générale (798 500 élèves). D'autres parcours sont toutefois possibles. Ainsi, 6 200 élèves sont scolarisés dans une classe de troisième générale à horaires aménagés avec des enseignements artistiques renforcés, que ce soit en musique (CHAM), danse (CHAD) ou théâtre (CHAT), 19 700 élèves sont scolarisés dans une troisième agricole, 34 400 élèves sont inscrits en troisième prépa-métiers et 23 400 élèves sont en classe de troisième en section

d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). Le diplôme national du brevet (DNB) évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Depuis 2013, il se décline en deux séries : la série générale et la série professionnelle. Cette dernière est destinée aux élèves se projetant dans la voie professionnelle après le collège, notamment les élèves de troisième agricole, prépa-métiers ou Segpa, mais également à certains élèves de troisième générale. Elle comporte des épreuves davantage orientées vers des compétences pratiques et professionnelles. Si la plupart des élèves s'inscrivent pour passer leur DNB en fin d'année scolaire, cette démarche n'est pas systématique.

Ainsi, 30 100 élèves inscrits en troisième à la rentrée 2022 (3 % des effectifs totaux) ne se sont pas inscrits au DNB, que ce soit à la session 2023 ou à celle de 2022 lorsqu'ils ont redoublé leur troisième. Parmi ces élèves, deux tiers (19 600) sont inscrits en certificat de formation générale (CFG), qui valide des acquis dans des domaines de connaissances générales et s'adresse notamment aux élèves de troisième Segpa et 10 500 élèves (1 % des effectifs) ne sont inscrits à aucun diplôme ou certificat. Enfin, certains élèves, bien qu'inscrits au DNB, ne se présentent ni aux épreuves terminales ni aux sessions de remplacement : pour la session 2023, c'est le cas de 12 700 élèves.

► 1 Résultats au DNB selon la classe de troisième

	Ensemble		3 ^e générale		3 ^e générale à horaires aménagés		3 ^e agricole		3 ^e prépa-métiers		3 ^e Segpa	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Ensemble des inscrits en troisième à la rentrée 2022	882 160	100	798 511	100	6 192	100	19 726	100	34 375	100	23 356	100
Admis	750 396	85	690 718	87	6 034	97	15 503	79	27 044	79	11 097	48
Avec mention	597 706	68	559 039	70	5 628	91	10 115	51	18 045	53	4 879	21
Sans mention	152 690	17	131 679	17	406	7	5 388	27	8 999	26	6 218	27
Refusés/non présents/non inscrits	131 737	15	107 768	14	158	3	4 223	21	7 329	21	12 259	53
Refusés	88 960	10	77 363	10	122	2	2 374	12	4 762	14	4 339	19
Non présents	12 669	1	10 186	1	19	0	599	3	856	3	1 009	4
Non inscrits	30 108	3	20 219	3	17	0	1 250	6	1 711	5	6 911	30
Inscrits en certificat de formation générale (CFG)	19 574	2	12 413	2	ε	0	170	1	421	1	6 566	28
Non inscrits en CFG	10 534	1	7 806	1	ε	0	1 080	6	1 290	4	345	2
Incalculable/sans décision finale	27	0	25	0	0	0	0	0	2	0	0	0

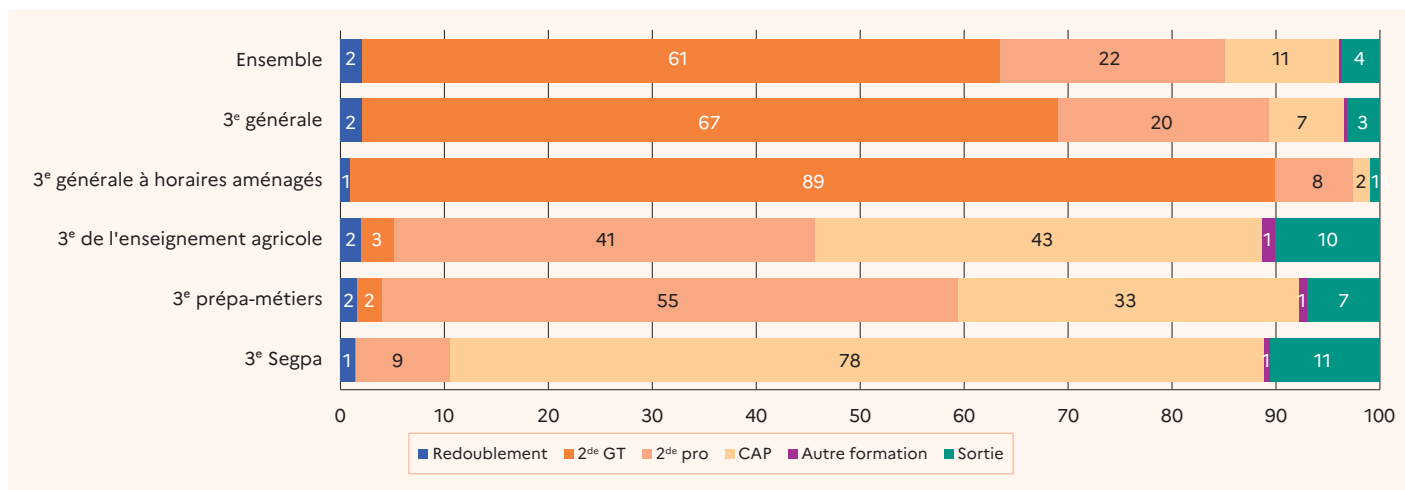
Lecture : parmi les 798 511 élèves de troisième générale de la rentrée 2022, 690 718 ont été admis à la session 2023 du DNB – ou 2022 lorsqu'ils ont redoublé sans le repasser – 107 768 n'ont pas été admis.

Champ : élèves de troisième à la rentrée 2022. France, public + privé sous contrat.

Source : DEPP, système d'information Scolarité; DEPP, SIFA; DEPP, système d'information Cyclades; Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

Réf. : Note d'Information, n° 25.64. DEPP

2 Devenir des élèves à la rentrée 2023 selon la classe de troisième suivie en 2022 (en %)



Lecture : parmi les élèves de troisième générale de la rentrée 2022, 67% sont en seconde GT à la rentrée 2023.

Champ : élèves de troisième à la rentrée 2022. France, public + privé sous contrat.

Source : DEPP, système d'information Scolarité; DEPP, SIFA; DEPP, système d'information Cyclades; Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

Réf. : Note d'Information, n° 25.64. DEPP

L'obtention du DNB varie selon les caractéristiques des élèves

Une large majorité des élèves de troisième obtiennent leur DNB : c'est le cas de 85 % des élèves en classe de troisième à la rentrée 2022 (750 400 élèves). Ils sont 68 % à l'avoir obtenu avec mention (597 700 élèves), alors que 10 % d'entre eux ont échoué (89 000 élèves). L'obtention du DNB est variable selon les caractéristiques des élèves et les formations suivies en troisième. Les élèves d'origine sociale favorisée sont davantage scolarisés en troisième générale – encore plus avec horaires aménagés – alors que ceux d'origine plus modeste s'inscrivent plus souvent dans les autres types de troisième. Les garçons intègrent davantage les classes de troisième prépa-métiers, agricole ou Segpa et, de façon générale, les élèves en retard scolaire préparent plus souvent la série professionnelle. Aussi, l'obtention du DNB varie-t-elle sensiblement selon la classe fréquentée en troisième. Elle est plus élevée en troisième générale, que ce soit dans le cadre de classes à horaires aménagés (97 %) ou non (87 %). À l'inverse, l'obtention du DNB pour les élèves de troisième Segpa est significativement plus faible (48 %). Les élèves de troisième agricole et de prépa-métiers sont, quant à eux, 79 % à obtenir leur DNB. Ceux de troisième à horaires aménagés sont 2 % à ne pas obtenir leur DNB, contre 10 % des élèves de troisième générale. C'est le cas également pour 12 % des élèves de troisième agricole, 14 % de ceux de troisième prépa-métiers et 19 % des élèves de Segpa. La non-inscription au DNB, inférieure à 3 % dans la voie générale, concerne 6 % des élèves de troisième agricole et 5 % des élèves de troisième prépa-métiers. Avec 6 900 élèves non inscrits, soit 30 % des effectifs, la classe

de troisième Segpa est la formation la plus concernée. Pour autant, lorsqu'ils ne sont pas inscrits au DNB, ces élèves sont pour la plupart inscrits en CFG (28 %). Au-delà des différentes classes de troisième suivies, les caractéristiques individuelles des élèves influent également sur l'obtention du DNB (voir figure 5 en ligne). Les filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons et leur taux de réussite au DNB est plus élevé : 89 %, contre 82 % pour les garçons. De même, la réussite scolaire est corrélée à l'origine sociale des élèves : 96 % des élèves issus de catégories sociales très favorisées – plus souvent inscrits en série générale – obtiennent leur DNB, contre 75 % de ceux issus de catégories sociales défavorisées. Le retard scolaire, souvent symptomatique des difficultés d'apprentissage, affecte également l'obtention du DNB : 55 % des élèves ayant au moins un an de retard l'ont obtenu, contre 89 % des élèves « à l'heure ». Souvent décidée en amont de la session de juin, la non-inscription au DNB concerne avant tout des élèves pour lesquels les difficultés scolaires sont jugées comme étant trop importantes. Il peut s'agir de certains élèves en retard scolaire (17 % d'entre eux), mais surtout d'élèves en formation ou en accompagnement spécifique : 71 % des élèves en situation de handicap scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ne sont pas inscrits au DNB. La non-inscription concerne également 65 % des élèves en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), année de transition pour maîtriser la langue française. Enfin, les élèves non présents à l'examen, bien qu'inscrits, sont plus nombreux parmi les élèves en retard scolaire (6 %, contre 1 % lorsqu'ils sont « à l'heure »). Il peut alors s'agir d'élèves en difficultés

scolaires qui, ayant atteint 16 ans révolus et n'étant plus soumis à l'obligation d'instruction, quittent le système scolaire au cours de leur année de troisième.

La classe de troisième, déterminante pour l'orientation

L'orientation en fin de troisième est un moment charnière des parcours scolaires. À la sortie du collège, dans l'optique d'accéder au diplôme du baccalauréat (général, technologique ou professionnel), les élèves poursuivent en classe de seconde, soit dans la filière générale et technologique (GT), soit dans la filière professionnelle. En 2023, 61 % d'entre eux sont inscrits en seconde GT (541 300 élèves) et 22 % dans la voie professionnelle (191 200 élèves) **figure 2**. L'orientation en classe de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) concerne 11 % des effectifs (96 400 élèves). Il s'agit d'une voie beaucoup plus professionnalisante qui donne accès, le plus souvent en deux ans, à un diplôme permettant d'intégrer directement le marché du travail. Le redoublement après la troisième est également une option proposée aux élèves dont le niveau est jugé insuffisant pour poursuivre dans la voie souhaitée. Il concerne 18 200 élèves (2 %). Enfin, certains élèves âgés de 16 ans ou plus en fin de troisième, n'étant plus soumis à l'obligation d'instruction, peuvent sortir du système scolaire et d'apprentissage même si, en théorie, ils doivent bénéficier d'une formation jusqu'à leurs 18 ans. Certains élèves changent de statut après le collège : si la majorité reste dans la voie scolaire au lycée (87 % des élèves

issus de troisième), certains optent pour l'apprentissage (6 %) ou la voie agricole sous statut scolaire (4 %) (voir figure 7 en ligne). Les élèves inscrits en seconde professionnelle ou en CAP avec le statut d'apprenti étudient en parallèle d'une formation en entreprise, dans le cadre d'un contrat de travail spécifique. La part d'apprentis au sein des étudiants de la voie professionnelle a connu une augmentation en 2018, à la suite de la loi « Avenir professionnel ». En dehors du statut d'apprentis, les élèves peuvent suivre une formation dans un lycée sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture : ces formations peuvent relever du second cycle GT ou, plus souvent, de la voie professionnelle. Elles préparent, outre les enseignements généraux, à l'ensemble des filières du secteur agricole. Les trajectoires scolaires en fin de collège se distinguent souvent selon la classe de troisième dont l'élève est issu. Globalement, les élèves de troisième générale – en classes à horaires aménagés ou non – s'orientent très majoritairement vers une seconde GT (deux tiers d'entre eux). Ils intègrent moins souvent la voie professionnelle à travers une seconde professionnelle (20 %) ou un CAP (7 %) et 2 % redoublent. Après une troisième dans l'enseignement agricole, les élèves intègrent surtout un CAP (8 500 élèves, 43 % des effectifs) ou une seconde professionnelle (8 000 élèves, 41 % des effectifs). 3 % d'entre eux s'orientent vers une seconde GT. De même, 19 000 élèves de troisième prépa-métiers s'orientent en seconde professionnelle et 11 300 en CAP (respectivement 55 % et 33 % des effectifs). 2 % intègrent une seconde GT. Après une troisième Segpa, la majorité des élèves s'orientent en CAP (18 300 élèves, 78 % des effectifs) ou plus rarement en seconde professionnelle (2 100 élèves, 9 %).

Le statut scolaire des élèves après la troisième

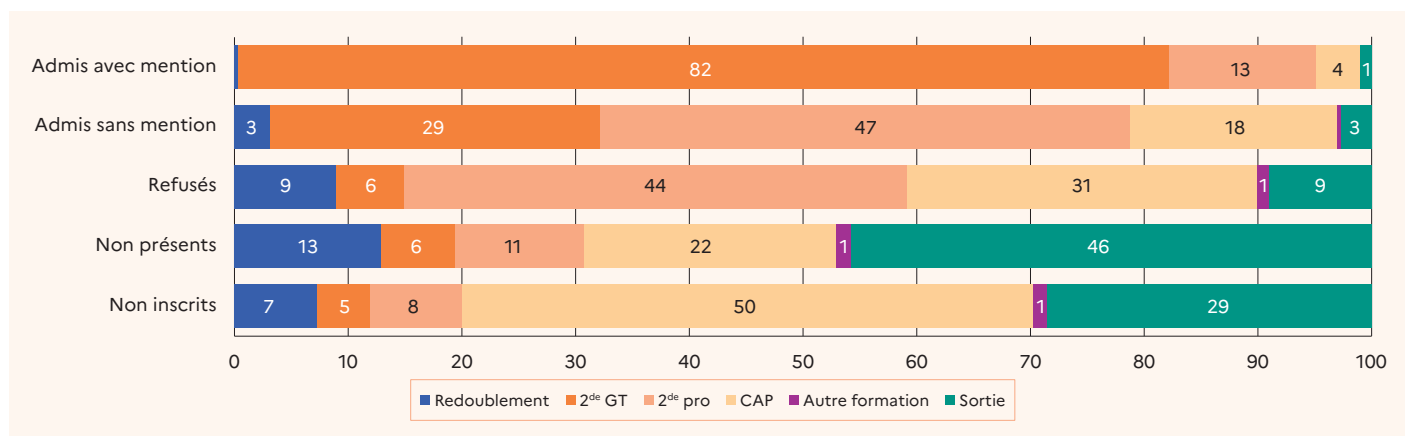
Selon la classe de troisième effectuée, le statut scolaire des élèves peut changer après le collège. Hors filière agricole, les élèves s'orientent majoritairement dans la voie scolaire, dans des proportions qui varient de 67 % après une troisième Segpa à 97 % après une troisième générale à horaires aménagés. La voie de l'apprentissage, quant à elle, concerne peu d'élèves issus de troisième générale contrairement aux élèves issus des autres classes de troisième. Ainsi, 17 % des élèves scolarisés en troisième prépa-métiers ou en troisième Segpa et 35 % de ceux scolarisés en troisième agricole poursuivent leurs études au lycée en apprentissage. Les élèves issus d'un cursus agricole au collège s'orientent moins que les autres élèves vers la voie scolaire (17 %). Ils sont plus nombreux à s'engager dans la voie agricole (38 %), s'inscrivant ainsi dans une certaine continuité par rapport au collège. À la rentrée 2023, 32 600 élèves, soit 4 % de ceux qui étaient inscrits en troisième à la rentrée 2022, n'apparaissent plus dans les bases de gestion. Ces sorties du champ d'étude englobent les interruptions d'études mais également les poursuites hors du champ (poursuites d'études à l'étranger par exemple). Elles sont plus fréquentes pour les élèves de troisième agricole (10 %), prépa-métiers (7 %) ou Segpa (11 %) que pour les élèves de troisième générale ou à horaires aménagés (respectivement 3 % et 1 %). Elles concernent souvent des élèves en retard : 46 % des sortants ont 16 ans révolus au cours de leur troisième.

Le résultat au DNB révélateur des parcours et orientations scolaires

Au cours d'une année scolaire, la session d'examen du DNB se déroule en juin, alors

que l'orientation post-troisième se décide au préalable. Si le résultat au DNB a peu d'influence sur la trajectoire que l'élève va poursuivre, il en constitue néanmoins un élément révélateur de son niveau scolaire et donc de son parcours. Ainsi, l'orientation des élèves après le collège diffère significativement selon leurs résultats au DNB. Les élèves admis avec mention s'orientent plus souvent en seconde GT tandis que les élèves admis sans mention ou ayant échoué au DNB intègrent davantage la voie professionnelle. Les élèves non inscrits ou ceux inscrits mais non présents à l'examen se distinguent par des sorties du système scolaire plus fréquentes. Parmi les élèves ayant obtenu leur DNB avec mention, 489 500 poursuivent en seconde GT et 76 900 en seconde professionnelle, soit respectivement 82 % et 13 % des effectifs [figure 3](#). L'orientation en CAP est plus rare (4 % des élèves ayant obtenu leur DNB avec mention). Les élèves qui obtiennent le diplôme sans mention ont des parcours plus diversifiés : 47 % d'entre eux (71 200 élèves) se dirigent en seconde professionnelle, 29 % vont en seconde générale et technologique et 18 % intègrent un CAP. Les élèves refusés à l'examen s'orientent le plus souvent dans la voie professionnelle au lycée : 39 300 intègrent une seconde professionnelle et 27 400 un CAP (soit respectivement 44 % et 31 % des effectifs). Parmi les 12 700 élèves inscrits au DNB mais non présents à l'examen, 46 % figurent parmi les sortants à la rentrée 2023. La voie professionnelle apparaît, en dehors des sorties, comme l'orientation la plus fréquente de ces élèves : 22 % en CAP et 11 % en seconde professionnelle. En dehors de ces formations, 6 % intègrent une seconde générale et technologique et 13 % redoublent. Les 30 100 élèves non inscrits à l'examen du DNB – fréquemment des élèves de Segpa –

3 Formation de l'élève à la rentrée 2023 selon la réussite au DNB



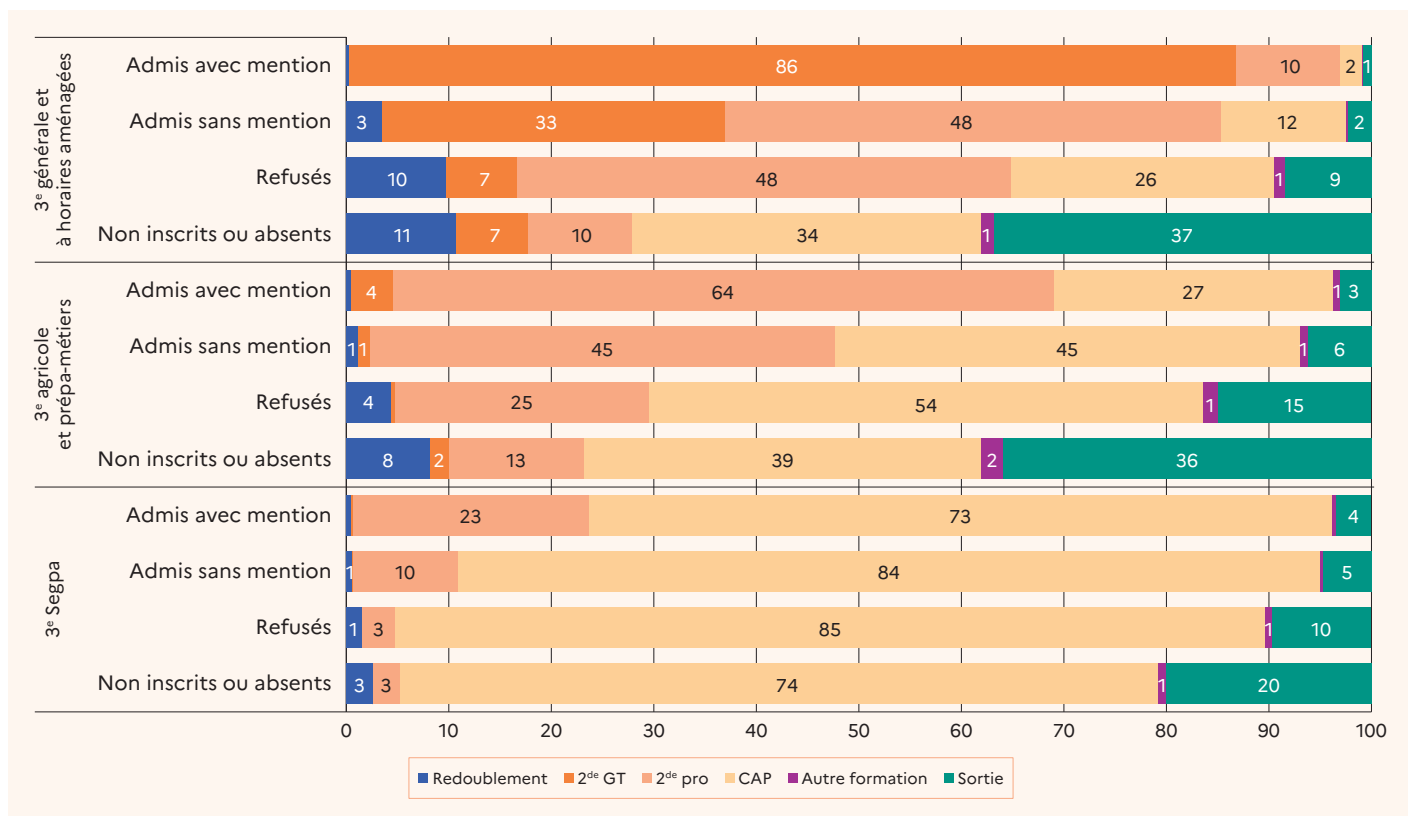
Lecture : parmi les élèves admis avec mention à la session 2023 du DNB – ou 2022 lorsqu'ils ont redoublé sans le repasser – 82 % sont en seconde GT à la rentrée 2023.

Champ : élèves de troisième à la rentrée 2022. France, public + privé sous contrat.

Source : DEPP, système d'information Scolarité ; DEPP, SIFA ; DEPP, système d'information Cyclades ; Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

Réf. : Note d'Information, n° 25.64. DEPP

4 Formation de l'élève à la rentrée 2023 selon la classe et la réussite au DNB



Lecture : parmi les élèves de 3^e générale ou à horaires aménagées admis avec mention à la session 2023 du DNB – ou 2022 lorsqu'ils ont redoublé sans le repasser – 86% sont en seconde générale et technologique à la rentrée 2023.

Champ : élèves de troisième à la rentrée 2022. France, public + privé sous contrat.

Source : DEPP, système d'information Scolarité; DEPP, SIFA; DEPP, système d'information Cyclades; Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

Réf. : Note d'Information, n° 25.64. DEPP

s'orientent majoritairement dans la voie professionnelle au lycée, le plus souvent en CAP (50% des cas) et plus rarement en seconde professionnelle (8%). 5% des non-inscrits s'orientent en seconde générale ou technologique et 7% redoublent leur troisième. Enfin, 8 600 élèves non inscrits au DNB sortent du système scolaire et d'apprentissage après leur troisième, soit 29% des effectifs.

En dehors de la troisième générale, détenir le DNB différencie peu l'orientation après le collège

La classe de troisième générale favorise l'entrée en seconde générale et technologique des élèves présentant de bons résultats. Ainsi, obtenir le DNB sans mention affecte significativement les chances d'aller en seconde générale et technologique. Au sein d'une troisième qui oriente principalement vers la classe de seconde générale et technologique, le niveau scolaire, reflété par les résultats au DNB, reste décisif quant à l'orientation suivie. Après une troisième générale, 86% des élèves admis au DNB avec mention s'orientent en seconde générale et technologique, plus rarement en seconde professionnelle (10%) **figure 4**. Les élèves admis sans mention sont un tiers à se diriger

vers la seconde générale et technologique et vont majoritairement dans les filières professionnelles (48% d'orientation en seconde professionnelle et 12% en CAP). Les élèves refusés à l'examen du DNB s'orientent encore davantage vers la voie professionnelle (74%, dont 26% en CAP). Les élèves de troisième agricole ou prépa-métiers – dont l'orientation post-collège est comparable – ayant obtenu leur DNB avec mention se dirigent très peu vers la seconde générale et technologique (4% des élèves). Ils vont plus fréquemment en seconde professionnelle qu'en CAP (64%, contre 27%). Ceux qui l'obtiennent sans mention se répartissent de manière équivalente dans ces deux filières (45% chacune). Pour les élèves refusés à l'examen, l'orientation vers la seconde professionnelle diminue encore (25%, contre 54% en CAP). Les élèves de Segpa s'orientent plus souvent vers un CAP, quels que soient leurs résultats au DNB : de 73% lorsqu'ils l'ont obtenu avec mention jusqu'à 85% lorsqu'ils ont été refusés. L'orientation en seconde professionnelle, minoritaire, concerne avant tout les élèves ayant obtenu une mention (23%, contre 10% pour les admis sans mention et 3% pour les refusés). Les taux de sortie augmentent parmi les élèves non inscrits ou non présents au DNB, quelle que soit la classe de troisième suivie

au collège. Pour autant, les sorties sont moins fréquentes parmi les élèves non inscrits ou non présents issus de troisième générale (20%, contre 37% lorsqu'ils sont issus de troisième générale et 36% de troisième prépa-métiers ou agricole). Lorsqu'ils restent dans le champ de l'étude à la rentrée 2023, ces élèves s'orientent plus souvent vers un CAP, même pour les élèves ne provenant pas d'une troisième Segpa. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'information 25.64, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information